



Paris le 19 octobre 2021

INTERSYNDICALE TEMPS DE TRAVAIL

Déclaration suite au boycott du CT central du 19 octobre

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs,

Nos organisations syndicales CGT, UNSA, UCP, SUPAP-FSU, FO, CFTC, ne participeront pas à l'instance de ce jour.

Par cette action, nous souhaitons manifester notre opposition, dont la vigueur ne s'est jamais démentie, au projet de régression sociale que constitue la proposition de règlement du temps de travail des personnels de la Ville de Paris et qui verra la très grande majorité des agents travailler plus.

Sur le fond, la Ville a été à l'origine de régressions supplémentaires à celles prévues par la loi dite de Transformation de la Fonction Publique tout au long des « négociations ».

D'abord durant la première phase sur le cadre général du règlement : suppression quasi intégrale du temps de trajet pour se rendre au restaurant administratif, suppression des jours de récupération, extension du badgeage unique, diminution de la prise en compte de la pénibilité (sujétion) pour de nombreux métiers. Puis lors des discussions sur les cycles de travail : flexibilisation de cycles soumis aux nécessités de service, modifications importantes de certains plannings ayant un impact fort sur l'organisation des vies personnelles des agents.

Nous tenons aussi à protester contre la méthode utilisée pour aboutir à l'examen des cycles par direction, puis en CT Central qui contredit notre vision de ce que doit être le dialogue social.

C'est à un parcours d'obstacle en temps limité auquel nos représentants ont dû faire face pour arriver à un vote du règlement au Conseil de Paris de novembre. Une nouvelle fois la disparité des modes de présentation des cycles en fonction des directions et la volonté, ou non, de négocier de la part des représentants de l'administration ont conduit, la plupart du temps, à la tenue de réunions d'information, où tout était déjà joué d'avance et dont nos collègues sont ressortis déçus et en colère. Le « C'est pas nous, c'est la faute de la DRH », revenant de façon récurrente dans les justifications des directions.

Les contraintes de temps ont été telles que nous avons dû, en 24h, essayer d'analyser les 230 fiches de cycle proposées par les directions pour préparer ce CT Central. Le tout, en étant persuadés qu'à l'issue du vote du conseil de Paris, un grand nombre de problèmes subsisteront qui seront les germes de conflits futurs. Le ver était dans le fruit dès le départ. En débutant les négociations en février 2021, il ne fallait pas s'attendre à les terminer en octobre 2021 sur un sujet aussi complexe que le temps de travail. D'autant plus que les projets de mandature n'ont pas manqué de venir surcharger le calendrier.

Si le tribunal administratif remettait en cause les trois jours de sujétion « Ville-Capitale » fruit des luttes des personnels avec l'intersyndicale, cela aggraverait d'autant plus l'augmentation du temps de travail imposée par la Ville.

D'autres solutions existent, notamment au travers d'une meilleure prise en compte de nos missions par des sujétions d'un haut niveau. Pour cela nous demandons l'ouverture immédiate de réelles négociations. Notre mot d'ordre reste plus que jamais d'actualité !

« Pas une minute de plus »